NORMANVILLE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 15 mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Claudine COUVRAT
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Monsieur Dimitri DUREL
Monsieur Ludovic FRIARD
Monsieur Daniel GALLIE
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Madame Anne HEURTAUX
Madame Stéphanie LOURETTE
Madame Marie-Noëlle LE MEILLEUR
Madame Nadège URBANSKI

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pierre COLLAS – Pouvoir à Anne HEURTAUX
Monsieur Jean-Pascal RUIZ

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Nombre de membres votants : 13

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 24 février 2022 est adopté à l'unanimité.

DB2022.010 - Affectation des résultats de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal

► Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte Administratif de l'exercice 2021 de la Commune de Normanville,

► Les élus décident d'affecter le résultat de la façon suivante :

Fonctionnement	Commune de Normanville
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	384 977,54
Résultat de l'exercice fonctionnement 2021	99 967,06
Résultat de l'exercice fonctionnement cumulé 2021	**484 944,60**
Investissement	
Excédent d'Investissement antérieur reporté (001)	- 9 017,11
Résultat de l'exercice Investissement 2021	137 451,82
Résultat de l'exercice Investissement cumulé 2021	**128 434,71**
Résultat de l'exercice cumulé 2021	**613 379,31**

Reste à réaliser dépenses investissement 2021 : 208 148
Reste à réaliser recettes investissement 2021 : 122 692

Affectation au 1068 : 42 978,71
Report à nouveau en section de fonctionnement 2022 : 441 965,89

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2022.011 - Reste à réaliser dépenses & recettes 2021

Le Conseil Municipal approuve :

ARTICLE	LIBELLE	CREDIT OUVERT 2021	REALISE 2021	RESTE A REALISER DEPENSES 2022	RESTE A REALISER RECETTES 2022
	RUE DU ROBICHON -12				
2128-12	Réfection arrêt bus rue du Robichon	5 862,00 €	0 €	5 862,00 €	
	Subvention Fonds de concours EPN				
	SIEGE -14				
2041582-14	EP Rue de l'Eglise	6 667,00 €	0 €	6 667,00 €	
	Mairie -15				
21311-15	Réfection WC Etage + fenêtre	8 000,00 €	2196,43 €	6 520,00 €	
21311-15	Chauffage mairie	25 000,00 €	0 €	25 000,00 €	
2183-15	Ordinateur portable compta	3 000 €	0 €	3 000,00 €	
	Salle des Fêtes -17				
21318-17	Pompe à Chaleur Chauffage	19 800,00 €	5 940,00 €	13 860,00 €	
	Cimetière -18				
2158-18	Agrandissement du cimetière	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	
	Rue du Stade -24				
21111-24	Parcelle bande rue du stade ML27	2 500,00 €	0 €	2 500,00 €	
	Route de la Vallée – 25				
	Bande blanche				
458111-25	Opérations sous mandat dépenses	539,00 €	0 €	539,00 €	
204132-30	Groupement Collectivité CD27	539,00 €	0 €	539,00 €	
458211-30	Opérations sous mandat recettes	539,00 €	0 €		539,00 €
	Enrobés suite assainissement				
	Opérations sous mandat dépenses				
458114-25	Groupement Collectivité CD27	25 000,00 €	0 €	25 000,00 €	
204132-25	Opérations sous mandat recettes	25 000,00 €	0 €	25 000,00 €	
458214-25		25 000,00 €	0 €		25 000,00 €
	Route de Louviers – 30				
	Potelets route de louviers (7)				
458108-30	Opérations sous mandat dépenses	1 365,00 €	0 €	1 365,00 €	
204132-30	Groupement Collectivité CD27	1 365,00 €	0 €	1 365,00 €	
458208-30	Opérations sous mandat recettes	1 365,00 €	0 €		1 365,00 €
	Potelets route de louviers (2)				
458110-30	Opérations sous mandat dépenses	399,00 €	0 €	399,00 €	
204132-30	Groupement Collectivité CD27	399,00 €	0 €	399,00 €	
458210-30	Opérations sous mandat recettes	399,00 €	0 €		399,00 €

	Arborétum - 41				
13258-41	Kiosque Phase 1 & 2 Subv. Des autres groupements EPN (Phase 2)	88 398,00 €	0 €		88 389,00 €
2128-41	Tranchée arrosage Installation Générale Agencements & Aménagement	8 220,00 €	0 €	8 220,00 €	
	Centre de Loisirs - 51				
2188-51	Autres Immobilisations Corporelles	2 000,00 €	0 €	2 000,00 €	
	Espaces verts Matériel - 101				
2158-101	Autres Installations matériel et outillage technique	1 000,00 €	0 €	1 000,00 €	
	Berges Saint-Gaud – 105				
2121-105	Arbres	10 000,00 €	0 €	10 000,00 €	
	Groupe Scolaire - 110				
1328-110	Projet ENIR – Education Nationale	7 000,00 €	0 €		7 000,00 €
2183-110	Ordinateur Secrétariat	6 896,00 €	0 €	6 500,00 €	
	Accessibilité handicapés - 112				
21311-112	Travaux accessibilités	5 011,00 €	0 €	5 011,00 €	
21312-112	Travaux accessibilités	6 135,00 €	0 €	6 135,00 €	
21318-112	Travaux accessibilités	29 571,00 €	0 €	24 000,00 €	
	Ruelle du Moulin – 113				
2158-113	Barrière levante	2 267,00 €	0 €	2267,00 €	
2158-113	Aménagement/création chemin	15 000,00 €	0 €	5 000,00 €	
			TOTAL RAR	**208 148,00€**	**122 692,00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

► Investissement 2022

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les investissements pour 2022 :

Investissements 2022	Montant TTC	Nature des travaux
EGLISE		
	8 650,00 €	Alarme Eglise
SIEGE		
	64 167,00 €	Distribution Public et Eclairage Public Route de la Vallée TR4 dont effacement réseau HT isolé
	220,00 €	Candélabre Route de Louviers
	6 667,00 €	Eclairage Public Allée du Château - Remplacement des crosses et des lanternes (Allée du Château et la rue du Robichon)
MAIRIE		
	35 000,00 €	DECI - Défence extérieure contre l'incendie Tranche2
	1 591,00 €	6 Extincteurs & 5 baies d'évacuation
	1 761,00 €	Mat de signalisation devant mairie
SALLE DES FETES		
	10 152,00 €	Solde pompe à chaleur (PAC) Salle des fêtes
	303,00 €	2 Extincteurs
	7 616,00 €	Circulateurs PAC SDF
RUE DU STADE		
	50 343,00 €	Chemin Rue du Stade jusqu'à l'entrée des Reinettes
ROUTE VALLEE		
	34 691,00 €	Chemin de liaison entre la route de la Vallée et la rue du Stade
	57 622,00 €	Chemin piétons route de la Vallée - Remise en état
FOOTBALL		
	102,00 €	1 Extincteur
	600,00 €	2 bancs
ROUTE DE LOUVIERS		
	1 200,00 €	Marquage led incrustées solaires proche arrêt car/Tabac
	1 200,00 €	Achat parcelle AB330 - Installation panneau de signalisation pour un radar fixe
	410,00 €	2 Potelets suite sinistre 25 février 22
ARBORETUM		
	5 000,00 €	Aménagement - arbres
ESCALE		
	258,00 €	2 extincteurs
BIBLIOTHEQUE		
	2 523,00 €	Meubles 4 cases à roulettes /Bacs/Tapis anti-derapant
	102,00 €	1 extincteur
CENTRE DE LOISIRS		
	8 196,00 €	Stores Côté Centre de Loisirs
	102,00 €	1 extincteur
ECOLE PRIMAIRE		
	2 550,00 €	Jeux et dépacement jeux
	1 072,00 €	Table jeux damier
	4 627,00 €	Stores classe 5
	5 500,00 €	Photocopieur
	27 368,00 €	Jeux Primaire
ECOLE MATERNELLE		
	5 509,00 €	Jeux
	776,00 €	Stores petit dortoir
MATERIEL ESPACES VERTS		
	1 600,00 €	Karcher
ATELIER COMMUNAL		
	1 742,00 €	Alarme
BERGES SAINT GAUD		
	1 100,00 €	4 Bancs
DOMAINE DE LA COMBE		
	434,00 €	Panneaux directionnelles Domaine de la Combe
GROUPE SCOLAIRE		
	7 576,00 €	Plan de relance numérique
	225,00 €	2 Extinteurs
	6 965,00 €	Placard Cantine
	2 000,00 €	Défifrilateur
	10 000,00 €	30 Tables et chaises 5 lits 1 banc bureau
	15 000,00 €	Peinture Peinture Classes Primaire & Maternelle
Total des investissement 2022	392 520	

► Budget Primitif 2022

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2022 détaillé ci-dessous :

			DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT				
REPORT 2020 R002	**Résultat de Clôture (Résultat)-1068**			**441 966,00**
DEPENSES IMPREVUES	**022**		**50 000,00**	
011	CHARGES CARACTERE GENERAL		495 734,00	
012	CHARGES PERSONNEL		408 366,00	
014	ATTENUATION DE CHARGES		1 500,00	
65	CONTRIBUTIONS		115 851,00	
66	CHARGES FINANCIERES		0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 050,00	
68	DOTATION AMORTISSEMENTS		26 761,00	
70	PRODUITS DES SERVICES			55 187,00
73	IMPOTS ET TAXES			715 884,00
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS			103 866,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION			0,00
013	ATTENUATION DE CHARGES			0,00
76	PRODUITS FINANCIERS			0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 408,00
	Totaux		***1 103 262,00***	***1 318 311,00***
	Solde Fonctionnement			***215 049,00***
INVESTISSEMENT				
REPORT 2021 R001	**Résultat de Clôture Positif**			**128 435,00**
RAR	**Reste à réaliser Dépenses et Recettes**		**208 148,00**	**122 692,00**
1068	**AFFECTATION 1068**			**42 979,00**
10222	FCTVA			10 507,00
Subventions accordées	-			
13258				59 245,00
2802	Amortissements			225,00
28031	Amortissements			0,00
28051	Amortissements			188,00
28041582	Amortissements			22 527,00
2804132	Amortissements			3 821,00
28041482	Amortissements			0,00
28183	Amortissements			0,00
168758	EMPRUNTS			
20/21	Investissements 2022		392 520,00	
Dont 4581	OPERATION SOUS MANDAT VOIRIE CD /EPN Dépense d'investissent		59 232,00	
Dont 4582	OPERATION SOUS MANDAT VOIRIE CD /EPN - Recette d'investissement			59 232,00
DEPENSES IMPREVUES	**020**		*5 000,00*	
	SOLDE POUR INVESTISSEMENT NET		**664 900,00**	***449 851,00***
	Solde Investissement 021/023			***-215 049,00***
	TOTAL DEPENSES/RECETTES		**1 768 162,00**	***1 768 162,00***
	Solde cumulé			

DB2022.010 - Affectation des résultats de l'exercice 2021 (Cf. : CA 2021)

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2022.011 - Reste à réaliser dépenses & recettes 2021 (Cf. CA 2021)

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2021.012 - Contributions aux organismes de regroupement 2022

Le Conseil Municipal approuve :

SDIS - 6553	30 746,00 €
Secours Populaire	585,00 €
SIVU CAP NORD EST	13 195,00 €
TOTAUX	**44 526,00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2021.013 - Vote des Taux 2022 : Taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire :

- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti,
- La taxe d'habitation.

Conformément à la loi de finances 2018 sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes bénéficient du transfert du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département soit 20,24 % pour l'Eure.

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances communales.

Le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants demeure figé depuis 2019.

En 2021, les taux étaient de :

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires		**7,99 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties		
dont part communale	15,17 %	**35,41 %**
dont part départementale	20.24 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties		**52,63 %**

Je vous propose de délibérer dans les termes suivants :

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi des finances 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal :

- FIXE le taux sur le Foncier bâti à 35,41 % (dont la part communale à 15.17 % et la part départementale à 20.24%) et sur le non bâti à 52,63 %, et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à 7,99 % pour l'année 2022, ainsi qu'il suit :

TAUX VOTE DEFINITIVEMENT

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires		**7,99 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties		
dont part communale	15,17 %	**35,41 %**
dont part départementale	20.24 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties		**52,63 %**

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2022.014 - Subvention aux associations 2022

Le Conseil Municipal approuve :

ASSOCIATIONS	**Subventions accordées 2022**
ENTENTE SPORTIVE DE NORMANVILLE	7 000 €
COMITE D'ŒUVRES SOCIALES	4 950 €
GYM VITALITE DE NORMANVILLE	200 €
SOCIETE DE PECHE DE NORMANVILLE	750 €
CAISSE DES ECOLES	3 000 €
TOTAL	
CENTRES D'APPRENTISSAGE	
CFAIE Val de Reuil 3 apprentis (35€/apprenti)	105 €
S.P.A EVREUX	100 €
TOTAL	**16 105 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2022.015 – Répartition des charges de fonctionnement entre les Communes de Normanville et Saint Germain des Angles pour le cimetière, le monument aux morts et l'Eglise de Normanville - 2022

Sachant que la Cimetière, le monument aux morts et l'église sont situés sur le territoire de Normanville, les charges de fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre 2021 sont réparties de la façon suivante :

DEPENSES 2021	**FONCTIONNEMENT**
CIMETIERE	215
MONUMENT AUX MORTS	241
EGLISE	5 590
AGENTS COMMUNAUX	2 762,37
TOTAL	**8 807,91**

PARTICIPATION 2022

REPARTITION		***8 807,91***	
FORMULE REPARTITION			
	Normanville	**St Germain**	**total**
50% population	3 842,38	561,58	4 403,96
25% potentiel fiscal	1 993,48	208,49	2 201,98
25% DGF	946,78	1 255,19	2 201,98
TOTAL	6 782,64	2 025,27	**8 807,91**

MONTANTS 2021	**NORMANVILLE**	**ST GERMAIN**	**TOTAL**
Population	1170	171	1341
Potentiel fiscal (chiffres 2021)	1 315 152,00	137 549,00	1 452 701,00
DGF (chiffres 2021)	15 512,00	20 565,00	36 077,00

Participation 2022	
Normanville :	*6 782,64 €*
Saint Germain des Angles :	*2 025,27 €*

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2022.016 – Répartition coût du Groupe Scolaire 2022

Selon convention du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022 (valable 5 ans DB2017.036 du 22 juin 2017)

Extrait :

Article 2 : Clé de répartition

Fonctionnement et investissement

La clé de répartition des coûts pour les communes de Normanville & Saint-Germain des Angles est la suivante :

►65 % sur la base des enfants inscrits au titre de l'année scolaire précédente pour chacune des communes
►35 % sur la base de la population INSEE de chacune des communes. (Dernier chiffre connu)

Article 3 : Investissement

Pour les coûts d'investissement ou gros entretien, il est convenu d'un budget annuel moyen de 10 000 €uros, après prise en compte des éventuelles subventions et des remboursements de FCTVA.

Ce montant de 10 000 €uros est calculé sur la durée de la convention (5 ans).
A cas où la commune de Normanville déciderait d'un investissement dont le coût annuel moyen serait supérieur à 10 000 €, la commune de Normanville supportera cet excédent de coût.

Article 4 : Conditions de Gestion & Conditions financières

La Commune de Normanville présentera un récapitulatif des coûts de fonctionnement et d'investissement de l'année, pour chaque commune et calculera en début de l'année suivante, et calculera la répartition selon la clé définie à l'article 2 de la convention.

La Commune de Normanville vérifiera les subventions à recevoir (EPN – Evreux Portes de Normandie, Conseil Départemental de l'Eure….).

La Commune de Normanville émettra des titres de recettes à la Commune de Saint-Germain des Angles selon le calendrier suivant :

- ► Acompte de 50 % versé en année N sur la base des coûts de l'année N-1 pour le 30 avril de l'année N,
- ► 2ème acompte de 50 % versé en année N pour le 31 octobre de l'année N,
- ► Solde de l'année N en N+1 pour le 31 mars N+1, après déduction des acomptes versé en année N.

► Solde de l'année 2021 en 2022 pour le 31 mars 2022 après déduction de l'acompte 2021

Population - 35%	1341
Poulation 2021 Normanville	1170
Population 2021 Saint-Germain des Angles	171
Enfants inscrits 2021/2022 - 65 %	121
Normanville	112
Saint-Germain des Angles	9

Fonctionnement CA 2021	180 616,86		
Investissement CA 2021	23 112,49		
	Normanville	Saint-Germain	Total
Répartition Fonctionnement			
65 % Enfants inscrits	108 668,66	8 732,30	117 400,96
35 % de la population	55 154,81	8 061,09	63 215,90
Total Fonctionnement	163 823,47	16 793,39	180 616,86
Répartition Investissement			
65 % Enfants inscrits	13 782,68	1 240,44	15 023,12
35 % de la population	6 986,00	1 103,37	8 089,37
Total Investissement	20 768,68	2 343,81	23 112,49
	184 592,14	19 137,20	203 729,35
Coût pour la commune de Saint-Germain des Angles pour 2021 :		19 137,20	
Acompte versé 2021		15 158,47	
Solde 2021		3 978,73	

Solde 2021 ; Un titre pour un montant de 3 978,73 euros sera émis par la commune de Normanville au 31 mars 2022

► Acompte de 50 % versé en 2022 sur la base de 2021 pour le 30 avril 2022

BP 2022	Base	50%	
Cout 2021 Saint-Germain	19 137,20		0,00
1er Acompte 50 % au 30 avril 22	**9 568,60**		

Un titre pour un montant de 9 568,60 €uros sera émis par la Commune de Normanville au 30 avril 2022

► 2ème Acompte de 50 % versé en 2022 pour le 31 octobre 2022

BP 2022	Base	50%	
	19 137,20		0,00
Acompte au 30 octobre 2022	**9 568,60**		

Un titre pour un montant de 9 568,60 €uros sera émis par la Commune de Normanville au 31 octobre 2022

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2022.017 - Remplacement Bibliothécaire

Par courrier du 18 février 2022, Laure FORTRYE, Adjoint du Patrimoine, Bibliothécaire demande à bénéficier une disponibilité de droit pour suivre son conjoint pour une durée de 3 ans renouvelable.

Monsieur VIVIER a pris un arrêté plaçant en disponibilité de droit Madame Laure FORTRYE, adjoint du patrimoine à compter du 1er septembre 2022.

Le Conseil Municipal réuni le 24 mars 2022 a émis un avis favorable pour le remplacement de Madame Laure FORTRYE à compter du 1er septembre 2022.

Durée hebdomadaire de travail : 21 h 25.

- Une déclaration de poste vacant sera faite sur le site du centre de gestion de l'Eure,
- L'offre d'emploi Adjoint du Patrimoine en qualité de bibliothécaire sera diffusée sur CAP emploi site du Centre de Gestion et Pôle emploi.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2022.018 - Centre de Gestion - Convention de participation complémentaire Santé et prévoyance

Le Conseil municipal
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vue l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu la proposition du Centre de gestion de l'Eure, par courrier en date du 2 mars 2022, par laquelle ce dernier envisage le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, d'une part pour la prévoyance et d'autre part pour la prévoyance

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en (année).

De prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin, le cas échéant, de prendre une décision de signer la convention de participation proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2023

D'autoriser Le Maire ou Le Président à procéder à toutes formalités afférentes

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2022.019 Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ou mise à jour

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure en date du 9 décembre 2021,

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion de l'Eure avait proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion de l'Eure désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion de l'Eure.

- Le Centre de Gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif

Délibération adoptée à l'unanimité

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

- Cavurnes - Cimetière de Normanville

Actuellement dans le règlement du cimetière, les cavurnes ne sont pas autorisées.
Actuellement, vu le manque de place dans le cimetière, les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable à une demande du 19 février 2022.
Il convient d'étudier le projet d'agrandissement du cimetière et de prévoir des emplacements pour les cavurnes

COMPTES RENDUS

Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE
Attractivité économique– Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air
Commission 2 : EAU
Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité
Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL
Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi –Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale
Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS
Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté
Commission 5 : FINANCES
Finances – Grand équipements

- EPN – Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) - Conférence des Maires le 22 mars 2022
- PST CAP NORD EST - Comité syndical du 15 mars 2022 – Compte Administratif 2021, Budget Primitif 2022, Bilan 2021 du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et tableau de fréquentation des centres de Loisirs,
- EPN - Relevé de décisions de la 4ème commission (Voirie) du 9 mars 2022,
- EPN - Compte-rendu du comité de pilotage concernant le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) du 27 janvier 2022,
- EPN Relevé de Décision de la 2ème Commission (Eau et assainissement) du 24 novembre 2021,
- Mon Logement 27 – Assemblée générale du 18 mars 2022 G 18 MARS 2022 du Lotissement du Domaine de la Combe.

COURRIER DU MAIRE

- PREF27 220316 - Lettre aux maires - Mobilisation Ukraine,

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Repas des anciens – 15 mai 2022,
- Bibliothèque 2021 - Rapport d'activité 2021,
- SUREST - Chemin des Vignes – Demande pour fermer l'impasse – Avis défavorable. Les agents ont été chargés de ramasser les détritus de l'impasse,

- Temps d'échange à la mairie de Normanville avec Monsieur Guy LEFRAND et les communes environnantes.
- Monsieur le Maire demande que les 2 poubelles forestières soient installées.
- Malgré la pose de plots et l'interdiction de stationner rue du Robichon des véhicules se garent sur la rue près de l'entrée des berges de l'Iton – La gendarmerie va être informée des faits.
- Réunion solidarité Ukraine vendredi 1er avril 2022.